Niveau : 4ème

Discipline :

GEOGRAHIE

CÔTE D'IVOIRE – ÉCOLE NUMÉRIQUE



_THEME 1 : L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA COTE D'IVOIRE

LEÇON 2 : LA DECENTRALISATION ADMINISTRATIVE EN COTE D'IVOIRE

SITUATION D'APPRENTISSAGE

Au cours d'une visite à l'un de tes camarades de classe de 4ème, vous suivez sur la chaîne d'informations, RTI 1, une édition du magazine du dimanche, qui est consacrée au développement local en Côte d'Ivoire. Les propos suivants d'un des invités sur le plateau suscitent votre intérêt : « La décentralisation administrative est l'un des piliers du développement de la Côte d'Ivoire. De plus, elle favorise l'émergence d'une démocratie locale ».
Curieux d'en savoir davantage, de retour dans votre établissement, vous menez des recherches pour décrire l'administration décentralisée, expliquer son fonctionnement et apprécier ses sources de financement.

CONTENU DE LA LECON

Introduction

La décentralisation, est une technique d'organisation administrative qui consiste pour l'Etat à transférer à des organes élus des compétences qu'ils exercent sur leur ressort territorial. La décentralisation s'exerce à travers les collectivités territoriales que sont les régions et les communes.
Les collectivités territoriales sont dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

1-LES OBJECTIFS ET LES COMPOSANTES DES STRUCTURES DECENTRALISEES

1- Les objectifs de la décentralisation

La décentralisation poursuit les objectifs suivants :

-assurer la participation des populations à la gestion des affaires locales

-disposer librement des moyens pour la promotion du développement local
-rapprocher l'administration des populations
-améliorer le cadre de vie des populations et assurer leur sécurité.

2- Les composantes des structures décentralisées

2-1. La région décentralisée

C'est la plus grande structure décentralisée en Côte d'Ivoire. C'est une circonscription administrative ou une collectivité territoriale qui regroupe au moins deux départements.

2-2- La commune

C'est la structure administrative de base de la décentralisation en Côte d'Ivoire. C'est une circonscription administrative ou collectivité territoriale qui résulte de la division de la région. La commune est formée par des quartiers et/ou des villages.

Activité d'application 1

affirmations		Vrai	faux
1	La décentralisation est le transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités locales		
2	La commune est le regroupement de villages		
3	La décentralisation permet aux populations la gestion des affaires locales		
4	La région est une collectivité locale		
5	La commune est une circonscription administrative déconcentrée		

II- LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES DECENTRALISEES

1- Le rôle de la région décentralisée

Les organes de fonctionnement de la région sont : Le Président du conseil régional, le bureau du conseil régional et le comité économique et social de la région. La région décentralisée a pour missions de :

-gérer la voirie des départements et la réalisation d'équipement rural

-construire et réhabiliter les infrastructures scolaires et sanitaires

-promouvoir le développement économique social et culturel régional dans le but de lutter contre le déséquilibre régional

-baliser les zones de baignade, sécuriser et gérer les aires touristiques régionales.

- Assurer et organiser l'alphabétisation

3- Le rôle de la commune

Les organes de fonctionnement de la commune sont : Le maire, la municipalité et le conseil municipal. Les compétences de la commune sont:

-construire les logements sociaux
-instruire et délivrer le permis de construire des maisons d'habitations
-construire ou gérer des écoles primaires, maternelles, des jardins d'enfants, les centres d'apprentissage et d'éducation féminine
-créer, gérer et administrer des marchés et des foires d'intérêts communs
-assurer et organiser l'alphabétisation
-apporter l'assistance aux indigents
- baliser et gérer les zones de baignade et tout site touristique dans les limites de la commune
- collecter les ordures ménagères
-délivrer les actes de l'état civil

Activité d'application 2

Complète le texte avec les mots ou groupes de mots suivants : commune, décentralisation administrative, conseil régional, collectivités territoriales, des affaires locales

La …… consiste à déléguer certains pouvoirs de décision à des élus locaux pour agir au nom de l'Etat. Le conseil régional et les communes sont des …… . L'un des objectifs de cette politique est d'assurer la participation des populations à la gestion ……. et d'améliorer le cadre de vie des populations. La ……est formée par des villages et des quartiers. Elle est dirigée par le conseil municipal. Le rôle du …… est de promouvoir le développement économique social et culturel régional, d'assurer la sécurité de cette population et améliorer leurs conditions de vie.

III- LES SOURCES DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES

Elles sont constituées par les ressources propres et les ressources extérieures.

1- Les ressources propres

Les ressources propres des collectivités décentralisées proviennent des taxes et des impôts fonciers mais aussi des redevances.

- Les taxes sont créées et recouvrées par les communes elles-mêmes : les taxes sur les petits commerces, sur les locaux loués, les taxes sur les poussettes ou les charrettes et les taxes sur les manifestations culturelles, politiques ou même sociales.
- Les recettes fiscales concernent les patentes, les taxes et autres produits émis et recouvrés par les services des impôts et du trésor (timbres).
- Les redevances issues des prestations diverses.

2- L'Etat et les ressources extérieures

L'Etat est la principale source de financement des collectivités territoriales. Il contribue à hauteur plus de 60 % de leur budget. L'Etat met à la disposition des collectivités des subventions ou des dotations à travers des fonds pour leur permettre de financer leurs activités et de fonctionner.

Les autres ressources extérieures des collectivités territoriales proviennent des aides. Les aides sont constituées de :

- dons et legs divers provenant des personnes
- fonds de prêts aux collectivités territoriales (…)
- dons d'organismes extérieurs (UE, BM, BAD, UEMOA, PNUD…)

Activité d'application 3

Range dans le tableau ci-dessous les sources de financement des collectivités décentralisées.

- les taxes- Les recettes fiscales- dons et legs divers provenant des personnes- dons de l'UE

L'Etat et les ressources extérieures	La collectivité décentralisée elle même

Conclusion

La décentralisation administrative permet aux populations de participer à la gestion de leurs propres affaires. Les structures décentralisées sont importantes car elles favorisent le développement local.

Situation d'évaluation

Tu suis à la maison, sur la chaîne d'informations, RTI 1, une édition du magazine du dimanche consacrée au développement local en Côte d'Ivoire. Les propos suivants d'un des invités sur le plateau suscitent ton intérêt : « La décentralisation administrative est l'un des piliers du développement de la Côte d'Ivoire. De plus, elle favorise l'émergence d'une démocratie locale ».

Consignes/Questions

1- Dis de quoi il s'agit dans cette situation.
2- Explique le passage suivant : « La décentralisation administrative favorise l'émergence d'une démocratie locale».
3- Partages-tu le point de vue de l'intervenant selon lequel : « La décentralisation administrative est l'un des piliers du développement de la Côte d'Ivoire. » ? Justifie ta réponse

EXERCICES

Activité d'application 1

Complète le texte avec les mots ou groupes de mots suivants : commune, décentralisation administrative, conseil régional, collectivités territoriales, des affaires locales

La …… consiste à déléguer certains pouvoirs de décision à des élus locaux pour agir au nom de l'Etat. Le conseil régional et les communes sont des …… . L'un des objectifs de cette politique est d'assurer la participation des populations à la gestion ……. et d'améliorer le cadre de vie des populations. La ……est formée par des villages et des quartiers. Elle est dirigée par le conseil municipal.Le rôle du …… est de promouvoir le développement économique social et culturel régional, d'assurer la sécurité de cette population et améliorer leurs conditions de vie.

Activité d'application 2

Indique par une croix dans la case qui convient si l'affirmation est vraie ou si elle est fausse.

AFFIRMATIONS	VRAI	FAUX
Les ressources des collectivités décentralisées proviennent uniquement de l'Etat.		
Les dons et les legs sont des ressources de financement des communes.		
Les ressources propres des collectivités décentralisées sont issues des taxes, des impôts et redevances.		
Les collectivités territoriales ont la possibilité de recourir aux partenaires extérieurs et aux ONG pour le financement des projets de développement.		

Activité d'application 3

J'entoure dans la liste suivante les entités administratives décentralisées.

Le village – la commune – la sous-préfecture – le district – la préfecture – le conseil général – le canton- la région

Activité d'application 4

Relis chaque organe à la collectivité territoriale correspondante

Le Maire	○		
Le Président du conseil	○	○	le conseil municipal
La Municipalité	○	○	le conseil régional
Le Comite Economique et Social	○		

<u>Situation d'évaluation 1</u>

Dans le cadre de ses activités, le club d'histoire-géographie de ton établissement invite le Président du conseil régional de ta localité. Cette invitation a eu pour objet d'éclairer les élèves des classes de 4ème sur les actions du Conseil. Dans son exposé, il affirme que sa structure a pour rôle le développement de la Région à travers la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures. Il poursuit en ajoutant que toutes ces réalisations ont été possibles grâce aux ressources locales.

Consignes/Questions

1-Donne l'objet de l'invitation du Président du Conseil régional.

2-Explique le passage du texte : « sa structure a pour rôle le développement de la Région à travers la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures. »

3-Que penses-tu de cette affirmation du Président du Conseil régional: « toutes ces réalisations sont possibles grâce aux ressources locales.

<u>Situation d'évaluation 2</u>

Le village voisin dispose aujourd'hui de l'électricité grâce à un financement de son conseil régional. Ali un habitant du village, tout en se félicitant de cette réalisation reproche à la mairie, qui existe depuis très longtemps, de n'y avoir pas pensé en son temps et d'avoir maintenu le village dans l'obscurité durant de très nombreuses années. Il manifeste publiquement son mécontentement à une réunion du village. Le chef décide de lui donner des explications.

1-Dis quoi s'agit- il dans le texte

2-Identifie les structures administratives décentralisées du texte.

3-Explique correctement la complémentarité entre ces deux structures

Document 1 :
Article 42 : La Région est une collectivité territoriale.
La Région est composée d'au moins deux (2) Départements. […]
Article 43 : La Région dispose des organes suivants :
-Le Conseil Régional ;
-Le Président du Conseil Régional ;
-Le Bureau du ConseilRégional ;
-Le Comité Economique et Social Régional.
[…]
Article 43: La Commune est une collectivité territoriale.
Elle est un groupement des quartiers et de villages.
Article 46 : Les organes de la Communes sont :
-Le Conseil municipal
-Le Maire ;
- La Municipalité.
[…]
Source : Ordonnance réalisée à partir de la loi n 2011-262 du 28 septembre 2011 portant sur orientation de l'organisation générale de l'administration territoriale de l'Etat, pp.15-16Http://www.dgddl.interieur.gouv.ci>documentation▼pdf

Document 2 :
Article36 :
L'Administration décentralisée est assurée dans le cadre des collectivités territoriales que sont :
-Les Régions ;
-Les communes.
Les collectivités territoriales ont pour missions, dans la limite de leurs compétences :
-L'organisation de la vie collective dans la collectivité territoriale ;
- La participation des populations à la gestion des affaires locales ;
-La promotion et la réalisation du développement local ;
-La modernisation du monde rural ;
-l'amélioration du cadre de vie ;
-La gestion des terroirs et de l'environnement.
Source : Ordonnance réalisé à partir de la loi n°2011-262 du 28 septembre 2011 portant sur orientation de l'organisation générale de l'n°2011-262 du 28 septembre 2011 portant sur orientation de l'organisation générale de l'administration territoriale de l'Etat, p.14Http://www.dgddl.interieur.gouv.ci>documentation▼pdf

Document 3

Article 79 : Les ressources des collectivités territoriales sont constituées par :

1. Les recettesfiscales ;
2. Les taxes rémunératoires et les redevances ;
3. L'aide de l'Etat ;
4. Les fonds de concours et d'aide extérieure ;
5. Les emprunts ;
6. Les revenus du patrimoine et du portefeuille ;
7. Les produits de l'aliénation des biens du patrimoine et du portefeuille ;
8. Les dons et les legs ;
9. Les recettes diverses et accidentelles.

Source : Ordonnance N°2011-262 du 28 septembre 2011 portant orientation de l'organisation générale de l'administration territoriale de l'Etat.

Consignes

1-Identifiez l'idée commune à ces trois documents.

2-Expliquez le passage suivant du document 3 : « Les ressources des collectivités territoriales sont constituées par : l'aide de l'Etat ».

3-En vous appuyant sur les trois documents, appréciez le rôle de la décentralisation administrative dans le développement de la Côte d'Ivoire.

DOCUMENT 2

« Les deux mouvements de décentralisation et de déconcentration sont des moteurs essentiels pour la réforme de l'Etat et de l'administration territoriale. Il ne s'agit pas de répondre à une mode, à un diktat mondialiste, ou de subir des modèles imposés. Chaque pays est appelé à retrouver la trajectoire de l'histoire du peuple pour mieux situer le sens de l'évolutionà guider pour l'avenir. On constate un double mouvement naturel. Dans un premier temps, la centralisation est indispensable pour construire une nation solidaire. Ensuite, dans un deuxième temps, le partage du pouvoir s'impose sur le territoire pour deux raisons : la démocratie appelle à la participation du plus grand nombre à la gestion des affaires publiques d'intérêt local et l'efficacité administrative exige la performance du service rendu sur place ».

Source : sanogomoussa canalblog.com

Paul Bernard Ancien Préfet de Région, Président d'Honneur de l'Association du Corps préfectoral, Vice-président de l'Institut français des Sciences administratives « DECENTRALISATION ET DECONCENTRATION » (L'expérience française**)**

Document 3

Part de collectivités territoriales dans certains impôts en pourcentage

bénéficiaires / impôts	communes	régions
Impôt sur le patrimoine foncier	25	30
Impôt foncier sur les exploitations agricoles	30	60
Contribution des patentes	45	15
Impôt synthétique	40	10
Taxes spéciales sur les véhicules à moteur	25	25
Taxes d'habitation	40	néant

Quotité : proportion de la part destinée à chaque bénéficiaire

SOURCE : annexe fiscale à la loi N° 2012-1179 du 27 décembre 2012 portant budget de l budget de l'année 2013 p44

Consigne

Construis des histogrammes représentant la part des communes et des régions dans l'impôt foncier sur les exploitations agricoles et sur la contribution des parentes

Echelle 1cm= 10 pourcent

DOCUMENT : 4

La décentralisation a une valeur démocratique, permettant aux citoyens (…) de gérer eux-mêmes leurs affaires ou par l'intermédiaire des élus locaux…
La collectivité locale doit avoir (…) une solidarité d'intérêt propre aux habitants (…) des organes propres, indépendants ou autonomes, la personnalité morale (…) l'autonomie financière.
(…) l'administration décentralisée est assurée dans le cadre des collectivités territoriales qui sont : les régions… les communes (…).
Les organes des communes sont (…) le conseil municipal, le maire et la municipalité (…).
Les organes décentralisés du département sont …le conseil général, le président du conseil général, le bureau du conseil général et le comité économique et social du département (…).

SOURCE : DEGNI-SEGUI (R), DROIT ADMINISTRATIF GENERAL : L'organisation Administrative, TOME 1, Abidjan, CEDA, 2002, pp 57 – 62

…….

DOCUMENT : 5

Le département est chargé … de promouvoir des actions de lutte contre la pauvreté et de promouvoir également des emplois et même de les créer…Le département a, entre autres, pour compétence de réaliser des travaux d'équipement rural, de créer et de gérer les infrastructures scolaires et sanitaires et de promouvoir son développement économique, social et culturel...

En matière de santé et d'hygiène publique, le département a en charge la construction, la gestion et l'entretien des hôpitaux généraux…

En matière d'enseignement et de formation professionnelle, il est chargé de construire et de gérer les lycées et collèges d'enseignement général et d'enseignement technique, ainsi que des centres de formation professionnelle…

ecole-ci.online (Ce document ne peut être vendu sous aucune condition- Tout contrevenant s'expose à des

Le district est (…) compétent pour promouvoir et réaliser des actions de développement à la fois économique, social et culturel ; planifier et aménager le territoire districal (…) ; effectuer des travaux d'équipement rural. Mais il a également pour compétence de protéger l'environnement ; de gérer les ordures et autres déchets ; de lutter contre les effets néfastes de l'urbanisation et, tout particulièrement, de lutter contre l'insécurité (…) de promouvoir et protéger nos coutumes et traditions.

SOURCE : DEGNI-SEGUI (R), DROIT ADMINISTRATIF GENERAL : L'organisation Administrative, TOME 1, Abidjan, CEDA, 2002, pp.178 - 258.

DOCUMENT : 6

La commune en tant que collectivité de proximité (…) a ainsi compétence pour construire les logements sociaux ; instruire et délivrer le permis de construire des maisons d'habitation ; construire, gérer et entretenir des centres de santé ; ou encore construire ou gérer des écoles primaires, maternelles, des crèches, des jardins d'enfants, des centres d'apprentissage et d'éducation féminine. La commune est également compétente pour créer, gérer et administrer des marchés et des foires d'intérêt communal ; pour assurer et organiser l'alphabétisation et apporter l'assistance aux indigents. Elle est enfin, compétente en matière « d'hygiène, de salubrité et de balisage des zones de baignade jusqu'à une limite de 100 mètres ».

SOURCE : DEGNI-SEGUI (R), DROIT ADMINISTRATIF GENERAL : L'organisation Administrative, TOME 1, Abidjan, CEDA, 2002, pp.178 -

……

DOCUMENT : 7

Nos premières communes datent de 1915, mais c'est la loi d'octobre 1980 qui véritablement, crée les communes de Côte d'Ivoire telle que nous les connaissons aujourd'hui. Il s'agissait alors de permettre aux populations regroupées en un lieu de participer effectivement à la gestion de leurs propres affaires.

C'est à l'occasion des élections municipales que ces populations désignent leurs représentants. Une fois élus, le maire et le conseil municipal doivent répondre dans la mesure du possible, aux vœux de leurs administrés…Les ressources des communes proviennent des taxes auprès des commerçants, transporteurs, industriels, des impôts fonciers (payés par les propriétaires des maisons) prélevés par l'Etat qui reverse une partie aux communes et d'une dotation versée par l'Etat…

Source : Fraternité Matin du mercredi 17 juillet 1993 (supplément gratuit).

……

DOCUMENT 8:

La décentralisation administrative repose sur la création au sein d'un Etat unitaire, d'organes de décisions autonomes… Dans ce cas les populations s'administrent librement par des organes élus mais en même temps, elles sont des subdivisions géographiques de l'Etat…

Toutefois quoique n'étant pas soumises à la volonté de l'Etat, la loi place ces collectivités locales sous le contrôle du gouvernement central. La tutelle apparaît comme la contrepartie nécessaire de la décentralisation. Elle a pour but essentiel de contrôler les actes et les activités locales notamment en matière budgétaires et aussi d'éviter certains comportements sécessionnistes.

SOURCE : Loi N° 95 – 892 du 27 Octobre 1995 d'orientation sur l'organisation générale de l'administration in JORCI N° 53 du Jeudi 21 Décembre 1995.